

Études

Créoles

Les constructions possessives des créoles portugais : le contraste Est-Ouest et les contacts luso-néerlandais

Alain Kihm

CNRS-Université Paris-Diderot

alain.kihm@linguist.univ-paris-diderot.fr

Abstract

Portuguese creoles are divided between a Western and an Eastern area. The former includes all the languages spoken along and off the West African coast, as well as Spanish-relexified Papiamentu in the Caribbean. The Eastern area comprises Indo-Portuguese and its offshoots (Batavia Creole, Papiá Kristang, and Macaense).

Both areas contrast on a number of features, in particular as far as the structure of possessive constructions is concerned. A typical Western instance of such a construction is Guinea-Bissau Kriyol *kasa di Jon* {house of J.} ‘John’s house’, (Kihm 1994), whereas a typical Eastern example is Korlai *Teru su kadz* {T. SU house} ‘Teru’s house’ (Clements 2007). The former construction is not represented in the East, except in Diu Indo-Portuguese (Cardoso 2013), whereas the latter is absent in the West, except in Papiamentu as an alternative to the {NP₁ di NP₂} construction.

The contrast raises at least two questions: What is the proper morphosyntactic analysis of these constructions, especially the Eastern one? Why did the Eastern Portuguese creoles retain a construction that has no obvious source in the lexifier instead of keeping the original lexifier construction as the Western group did?

The paper is organized according to these two questions. First I give a formal definition of the expression ‘possessive constructions’ and review how they are realized in creole languages generally. Then I focus on Portuguese creoles, describe possessive constructions in the two areas, and propose a morphosyntactic analysis. I then formulate an explanatory hypothesis for the East-West contrast, try to support it with linguistic and historical arguments, and examine possible counter-evidence. Finally I assess what such an explanation entails for how we conceive of creole emergence.

Key words: Afrikaans, Dutch, language contact, Portuguese Creoles, possessive constructions.

Mots-clés : afrikaans, constructions possessives, contacts de langues, créoles portugais, néerlandais.

1. Introduction

Les créoles portugais se répartissent en deux aires géographiques, orientale et occidentale. L’aire occidentale comprend toutes les langues parlées le long et au large de la côte ouest-africaine, à savoir le cap-verdien avec ses deux variantes principales, Sotavento et Barlavento ; le kriol de Guinée-Bissau ; le créole casamançais ; les quatre créoles du Golfe de Guinée : angolais, fa d’Ambô, principense, et santomé.¹ Probable créole portugais relexifié en espagnol, le papiamentu des Antilles néerlandaises s’y laisse inclure (cf. Maurer 2013b).

¹ Par souci d’uniformité, j’adopte, en les adaptant, les glossonymes de Michaelis et al. (2013).

L'aire orientale, de son côté, est formée par l'indo-portugais (indo-portugais de Diu, korlai et portugais du Sri Lanka) et ses ramifications : créole de Batavia, papiá kristang de Malacca et feu le macanais (voir Avram, ce volume).

Les deux aires s'opposent par bien des traits, mais nulle part peut-être aussi nettement que par la structure des constructions possessives. Typique des constructions occidentales est *kasa di Jon* {maison de J.} 'la maison de Jon' (kriol de Guinée-Bissau, Kihm 1994). *Teru su kadz* {T. SU maison} 'la maison de Teru' (korlai, Clements 2007), en revanche, caractérise l'aire orientale. De ces deux constructions, la première n'est pas représentée à l'Est, sauf en indo-portugais de Diu (cf. Cardoso 2013), tandis que la seconde est absente à l'Ouest, à l'exception du papiamentu où elle alterne avec la construction {SN *di* SN}.

Cet état de choses pose deux questions. L'une est celle de l'analyse morphosyntaxique des deux constructions, en particulier l'orientale. Ensuite, on aimerait savoir pourquoi les créoles portugais orientaux ont « choisi » une construction pour laquelle il n'existe pas de source évidente dans la langue lexificatrice, plutôt que de s'en tenir, comme le groupe occidental, à ce que cette dernière leur offrait, à savoir {SN de SN}.

Le présent article s'organise selon ces deux questions. Je proposerai tout d'abord une définition de l'expression « constructions possessives » et l'on verra comment celles-ci se réalisent dans les langues créoles en général. On se tournera ensuite vers les créoles portugais des deux aires, dont je décrirai et analyserai les constructions possessives.

J'avancerai alors une hypothèse susceptible d'expliquer le contraste Est-Ouest, à savoir que la structure particulière des constructions possessives orientales résulte du contact entre une variété ancienne de l'indo-portugais et une variété coloniale du néerlandais, et cela au Cap au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, c.-à-d. après 1652, année du débarquement des premiers fonctionnaires de la *Vereenigde Oostindische Compagnie* (VOC). Cette hypothèse est à la fois ancienne et neuve : ancienne en cela que ce contact et ses possibles effets ont été de longtemps repérés ; neuve, car la doxa soutient que c'est le portugais du Cap qui a influé sur le néerlandais dans le domaine qui nous occupe. Je m'efforcerai de démontrer que la direction de l'influence est en réalité inverse, thèse que j'appuierai sur des arguments linguistiques et historiques, non sans examiner les possibles contre-exemples. Enfin, je m'efforcerai d'évaluer dans quelle mesure l'explication proposée peut infléchir nos conceptions de l'émergence des langues créoles.

2. Définition (modérément) formelle des constructions possessives

On distinguera les *constructions* possessives de ce que j'appellerai « *expression* possessive », à savoir une expression de forme $\mathcal{R}\{\text{Pr}, \text{Pm}\}$ telle que \mathcal{R} est un opérateur de relation entre un *possesseur* (Pr) et un *possesum* (Pm). On serait tenté de critiquer ces termes et celui de « possession » au prétexte que celle-ci n'est évidemment pas la seule relation possiblement signifiée par *le livre de Jean*. Je crois toutefois pouvoir écarter cette considération sémantique, car elle n'influe pas sur la réalisation de l'expression, qui est ce qui m'intéresse, et aussi parce que la possession est ce que dénotent principalement les exemplaires que l'on va examiner. Quant à l'expression « construction génitive » – elle aussi souvent utilisée – j'en limiterai l'emploi aux cas où l'expression se réalise au moyen d'une flexion du SN dénotant

le Pr, comme dans l'anglais *John's book* ou *Teru su kadz* (cf. *infra* et voir Huddleston & Pullum 2002).

L'expression possessive n'ayant d'existence que logique et virtuelle, Pr et Pm n'y sont pas ordonnés. Il le sont, en revanche, dans les constructions possessives (désormais CPx) qui réalisent l'expression en les linéarisant diversement : p.ex. anglais *the accident's result* vs. *the result of the accident* (Huddleston & Pullum 2002, 467-483). On notera que mon usage du terme « construction » n'est pas innocent, mais renvoie délibérément au concept de construction tel que défini par Goldberg (2006, 5 ; cf. aussi Boas 2010 ; Sag 2012) :

Any linguistic pattern is recognized as a construction as long as some aspect of its form or function is not strictly predictable from its component parts or from other constructions recognized to exist. In addition, patterns are stored as constructions even if they are fully predictable as long as they occur with sufficient frequency.

Quoique cette filiation théorique ne joue guère de rôle dans les développements à venir, il est utile de la garder à l'esprit. Ainsi conçue, la notion de construction implique en effet que ce qui s'acquiert au cours de l'apprentissage linguistique (de L1 ou de L2), ce ne sont pas des structures syntaxiques en tant que telles, mais bien des « paquets » associant forme et contenu, ce qui forcément n'est pas sans pertinence pour toute conception réaliste de la formation des créoles.

3. Les CPx dans les créoles : une rapide revue

Lorsqu'on passe en revue les CPx créoles au moyen d'outils de recherche tels que Holm & Patrick (2007) et Michaelis et al. (2013), on est frappé de leur variété, que démontre le Tableau 1 ci-dessous :

(i) {Pm Pr} :	p.ex. créole haïtien <i>kay Jan an</i> 'la maison de Jean'
(ii) {Pr Pm} :	p.ex. créole jamaïcain <i>Jon os</i> 'id.'
(iii) {Pm {P Pr}} :	p.ex. kriol de Guinée-Bissau <i>kasa di Djon</i> 'id.'
(iv) {Pm {Pr-GEN}} :	p.ex. korlai <i>kadz Jon su</i> 'id.'
(v) {{Pr-GEN} Pm} :	p.ex. korlai <i>Jon su kadz</i> 'id.'
(vi) {Pr _i {POSS _i Pm}} :	p.ex. créole mauricien <i>Jan so lakaz</i> 'id.'

Tableau 1 : Typologie sommaire des CPx des langues créoles

Dans les schémas ordonnés du Tableau 1, P veut dire « préposition » et GEN note tout suffixe (ou enclitique) marquant le cas génitif comme en korlai – analyse provisoire que je m'efforcerais de justifier, de même que l'hypothèse implicite selon laquelle les schémas paratactiques des créoles haïtien et jamaïcain ne contiennent pas de relateur « nul » ou « zéro », mais que l'adjacence et la linéarisation constituent par elles-mêmes la marque de la relation. L'élément POSS_i du schéma {Pr_i {POSS_i Pm}} note un déterminant possessif construit avec Pm et coïncidé avec Pr. La coindexation peut entraîner un accord en nombre avec Pr comme en créole mauricien dans *Jan ek Mari zot lakaz* {Jean et Marie leur maison} 'la maison de Jean et Marie' (voir plus loin).

Cette diversité appelle deux remarques. Premièrement, elle semble bien couvrir presque tout l'éventail des constructions existantes dans toutes les langues connues. Seul paraît manquer (sauf erreur de ma part) le schéma adjectival bien représenté dans les langues slaves, p.ex. ukrainien *bat'kove krislo*, littéralement « fauteuil paternel », mais voulant dire en fait « le fauteuil de papa ». On l'explique toutefois aisément, vu l'absence de dérivation adjectivale dans la plupart des créoles, sinon tous. Les CPx n'enrichissent donc pas le stock des traits prototypiquement « créoles », à supposer qu'il en existe.

Deuxièmement, à en juger par les exemples du Tableau 1, les CPx créoles paraissent se diviser en deux groupes. D'une part, il y a celles qui procèdent directement de la langue-source ou qui s'y laissent aisément rattacher. Ainsi, le kriol de Guinée-Bissau *kasa di Djon* est presque identique au portugais *a casa do João* et le jamaïcain *Jon os* continue l'anglais *John's house*. De même, l'haïtien *kay Jan an* conserve le schéma du français *la maison de Jean* – ou, plus probablement, *la maison à Jean* – moyennant la perte de la préposition.² Dans d'autres cas, en revanche, la source n'apparaît pas à l'évidence. Il en va ainsi du schéma génitif du korlai – si telle en est bien l'analyse adéquate – et du schéma à déterminant possessif du mauricien. C'est à eux que s'adresse la deuxième question posée dans l'introduction.

4. Revue des CPx des créoles portugais

Les créoles portugais se répartissent donc en deux grands ensembles géographiques, d'une façon générale et s'agissant des CPx en particulier. À l'ouest, on trouve {Pm Pr} ou {Pm {P Pr}}. Le Tableau 1 fournit un exemple du second schéma en kriol de Guinée-Bissau. Je donne ci-dessous des exemples des deux schémas dans les langues du Golfe de Guinée (cf. Hagemeyer 2013, 57 ; Maurer 2013c et d, 138 ; Maurer 2009, 50 ; Barrena 1957) :

(1) santomé

kinte d' uⁿa vijan
jardin de un voisin
'le jardin d'un voisin'

(2) santomé

netu Jana
petit-fils Jana
'le petit-fils de Jana'

(3) angolar

muê mama r' ê
mort mère de 3SG
'la mort de sa mère'

² L'ancien français possédait certes la construction *li fiz Marie* 'le fils de/à Marie' (Wagner 1974, 47), mais celle-ci avait depuis longtemps disparu quand les Français prirent pied aux Antilles.

(4) principense

poto kaxi me
 porte maison ma
 ‘la porte de ma maison’

(5) principense

gunia di motxi
 agonie de mort
 ‘les souffrances de la mort’

(6) fa d’Ambô³

Khadji (d’) ale
 maison de roi
 ‘la maison du roi’

La CPx du santomé se décrit {Pm {(P) Pr}}, où la préposition *de* est présente ou absente selon que le mot suivant commence par une voyelle comme en (1) ou une consonne comme en (2) (Ferraz 1979, 69-70). En angolais la construction est {Pm Pr}, mais la préposition *ri* ‘of’ (< portugais *de*) apparaît quand Pr est exprimé par un pronom – et aussi en « Portuguese-influenced speech » (Lorenzino 2007, 19).⁴ En principense, {Pm {*di* Pr}} est obligatoire dès lors que le SN exprimant Pm excède la tête N⁰ comme dans *kiryô ve *(di) te* {{créole vieux} {de pays}} ‘un vieux Créole du pays’ (Maurer 2009, 50). Dans les autres cas, pour citer l’excellente et honnête description qu’en fait l’auteur, « It is not clear to me whether there are rules determining the use of the preposition *di* and the absence of it » (Maurer 2009, 50). Le fa d’Ambô *d’* ne se trouve que devant les noms à initiale vocalique, tandis que l’allomorphe préconsonantique est *dji*. Les deux formes sont apparemment facultatives. Il apparaît donc clairement que {Pm Pr} procède de {Pm {P Pr}} par le biais de l’effacement de la préposition. Le processus est pratiquement accompli en angolais quand le second terme est un SN ; il est (encore ?) phonologiquement conditionné en santomé, et difficile à mesurer en principense et fa d’Ambô (Post 2013 n’est guère disert sur ce point).

La variété de Barlavento (São Vicente) du cap-verdien est semblable au kriol de Guinée-Bissau en matière de CPx (Swolkien 2013, 24). A Sotavento (Santiago), en revanche, « Possessor constructions with two nouns vary in form but not in meaning : *kása di pai, kása-l pai, kása pai* ‘the house of the father’ » (Lang 2013, 7). Almada (1961, 136) mentionne elle aussi *baxul kama* ‘sous le lit’ comme variante de *baxu di kama* ou *baxu kama*. L’alternance de constructions prépositionnelle et paratactique est sans surprise. Le problème est le /l/, qui semble s’attacher à Pm plutôt qu’à Pr.

Selon Lang (2013, 7) cet élément est « probably of Wolof origin », mais « felt to be a shorter variant of *di* ». L’origine wolof, explique Lang (2009, 137-138), est à chercher dans des

³ Barrena transcrit le mot pour ‘maison’ *jaji*, où le premier <j> note /x/ et le second /j/. Je simplifie en adoptant et adaptant les conventions orthographiques des autres créoles du Golfe de Guinée. Ecrire <kh> pour /x/ au lieu de la jota espagnole a, me semble-t-il, l’avantage de faire voir que ce phonème tire son origine du /k/ portugais (cf. *casa* ‘maison’ et le principense *kaxi* /‘kafi’).

⁴ Le rhotacisme de /d/ portugais est attesté dès le corpus de Língua de Preto du XVIe siècle (Kihm & Rougé 2013).

constructions (obsolètes en wolof dakarois) telles que *lëf-u-l góór g-i* {pénis-CONN-CL homme CL-DEF} ‘le pénis de l’homme’, où *-u-* est un connecteur et *-l* la marque de classe du nom-tête *lëf l-* ‘pénis’, en sorte que le connecteur s’accorde en classe avec ce nom (Sauvageot 1965, 190).⁵ (La forme moderne est *lëfu góór gi* sans accord.) Cet *-l* ne se montre donc que si le nom-tête (Pm) est au singulier et appartient à la classe L, qui n’est de loin pas la plus fréquente en wolof : comparez *lëfi góór yi* ‘les pénis des hommes’ – où /i/ final de *lëfi* cumule connectivité et pluralité, ayant sans doute absorbé la marque de classe plurielle généralisée Y – et *boppu(b) góór gi* ‘la tête de l’homme’ où *bopp* ‘tête’ est de classe B. Lang reconnaît la rareté relative des noms de classe L, mais elle ne l’arrête pas. Il soutient en effet que, vu qu’il apparaît sur le pronom relatif indéfini *li/la/lu* ‘ce que/qui’,⁶ « *l-* n’est pas seulement le classificateur de substantifs comme *loxo l-* ‘bras, main’... c’est aussi le classificateur qui fonctionne à défaut de classe (connue). Celui qui convenait donc le mieux aux substantifs portugais » (Lang 2009, 138). Pourtant, la classe par défaut du wolof, la plus fournie et qui tend à remplacer toutes les autres à mesure que le système des classes nominales se délite, n’est pas du tout L, mais B, si bien que c’est plutôt celle-ci, me semble-t-il, que des wolofophones auraient élue s’ils avaient tenté de transformer leur portugais L2 en une langue à classes nominales comme Lang paraît le suggérer – ce qu’ils n’ont à l’évidence jamais fait. Ou bien faut-il supposer qu’ils ont voulu à toute force réanalyser *maison de père* en quelque chose comme [?]*maison ce que (de) père*, en insérant une forme wolof entre deux mots portugais ? J’ai du mal à le croire.

Sans rejeter en principe la possibilité d’un renforcement par le substrat, je ne peux donc que l’estimer faible dans le cas présent. Aussi m’en tiendrai-je à l’hypothèse traditionnelle et plus simple pour laquelle /l/ est un allomorphe de *di*, le changement /d/ > /l/ n’étant qu’une variante du rhotacisme de /d/ déjà observé en angolais (voir *supra*) et en Língua de Preto (voir note 4).⁷ Le cap-verdien santiagoais en présente du reste un autre exemple, je veux parler du marqueur TMA *ál*, dont la signification combine futur et optatif (Lang 2013, 7), et dont l’unique source plausible est la forme 3SG *há-de* de la périphrase portugaise *haver-de V* ‘avoir à V’, de sens comparable. Que /l/ s’attache au nom précédent (p.ex. *kása-l pai*) plutôt qu’au suivant avec lequel il se construit syntaxiquement relève à la fois d’une nécessité phonologique – /kasal/ est une suite phonologiquement bien formée en cap-verdien à la différence de /lpaj/ – et d’un comportement assez ordinaire des clitiques (voir le point sur les clitiques « orientés à gauche » que fait Sadock 1991, 64-65). Bref, le schéma {Pm | Pr} de Sotavento ne s’écarte pas en fait de la typologie des créoles portugais occidentaux.

Seul le papiamentu dévie en partie avec sa CPx analysable a priori en {Pr_i {POSS_i Pm}} ou {Pr-GEN {Pm}} qui concurrence le schéma {Pm {P Pr}}. L’une et l’autre apparaissent dans l’exemple suivant (Kouwenberg & Murray 1994, 50) :

⁵ Cette construction a son équivalent dans les langues bantu, à la différence près que la marque de classe précède le connecteur dans ces dernières.

⁶ Voir son exemple (p. 138) : *Seppil li wadd ci sow mi !* {sort ce qui tomber dans lait le} ‘Sort ce qui est tombé dans le lait !’

⁷ Resterait à expliquer, comme me le fait justement remarquer un relecteur anonyme, pourquoi ce changement de /d/ à /l/ n’affecte *di* qu’en tant que préposition génitive, et jamais en tant que préposition locative (anglais *from*). C’est là peut-être que l’influence substratale a pu jouer.

(7) papiamentu

e kushina di Erik su kas
 DEF cuisine de Eric POSS/GEN maison
 ‘la cuisine de la maison d’Eric’

J’y reviendrai et tâcherai alors de voir s’il est possible de parvenir à une décision quant à l’analyse adéquate de *Erik su kas*.

Le tableau est bien différent à l’est. Là, l’indo-portugais de Diu est seul à présenter la CPx prépositionnelle {Pm {P Pr}} : p.ex. *kurəsāw dā makak* {coeur de singe} ‘le coeur du singe’ (Cardoso 2013, 94). Dans tous les autres créoles portugais de l’aire, Pr précède le plus souvent Pm, les deux reliés par un élément *a priori* susceptible de l’une ou l’autre des analyses envisagées à propos du papiamentu. J’en donne ci-dessous trois exemples (Clements 2007 ; Smith 2013, 117 ; Baxter 2013, 124) :

(8) korlai

Teru su kadz
 Teru SU maison
 ‘La maison de Teru’

(9) indo-portugais du Sri Lanka

avara -su paav -su faartus -su preesu
 maintenant -SU bois -SU choses -SU prix
 ‘Le prix actuel des produits du bois’

(10) papiá kristang

barku sa lemi
 bateau SA gouvernail
 ‘Le gouvernail du bateau’

Non contentes d’appartenir en propre à l’indo-portugais et ses ramifications, ces constructions ont toutes chances d’être anciennes – ce dont il importe en effet de s’assurer, car on sait que la syntaxe des créoles indo-portugais, korlai et indo-portugais du Sri Lanka en particulier, a subi de profonds changements ces cinquante dernières années, dus à l’influence évidente des langues indo-aryennes ou dravidiennes environnantes (Smith 1979 ; Clements 1997). Or, on trouve de nombreux exemples de la construction illustrée ci-dessus dès Schuchardt (1884) : cf. *minh papa’s casa* ‘la maison de mon père’ (p. 890), *todos casa’s gente* ‘tous les gens de la maison’ (*alle Leute des Hauses*) (p. 903), ce qui nous en confirme l’existence au XIXe siècle et sans doute plus tôt.

A cela on pourrait objecter l’idée avancée par Schuchardt (1884, 903) que « Das Genetiv -s des Englischen ist ins Portugiesische übergegangen » [« Le -s de génitif anglais est passé en portugais »], ce pourquoi il le transcrit <’s>. Toutefois, Schuchardt ajoute dans la phrase suivante « Man könnte daran denken, dieses ’s aus dem Possessivpronomen *su* zu erklären » [« On pourrait imaginer d’expliquer ce ’s à partir du pronom possessif *su* »]. Et il

cite à ce propos les formes *quem-su* ‘de qui’, *elotros-su* ‘leur’ du portugais de Ceylan (Sri Lanka) attestées dès 1826 dans une traduction du Nouveau Testament. En fait, l’idée de Schuchardt semble être que, sans nier que le déterminant possessif soit bien à l’origine de la construction, l’expansion de celle-ci – « die übrigen sogar die im Englischen gesetzten Grenzen überschreitet » [« qui du reste excède même les limites fixées en anglais »] – ne s’explique pas sans l’interférence anglaise. En cela, il n’a pas tout à fait tort, nous le verrons, si ce n’est que l’anglais (quoique ayant peut-être joué un petit rôle dans toute cette histoire) n’est pas la langue à considérer.

5. L’analyse des CPx des créoles portugais

Les CPx prépositionnelles telles *kasa di Djon* ‘la maison de Djon’ (kriol de Guinée-Bissau) sont sans problème. Pour ne pas compliquer inutilement l’exposé, j’utiliserai le formalisme de la grammaire syntagmatique généralisée (GPSG – cf. Gazdar et al. 1985, 149 ; Abeillé 1993, chap. 2) qui, quoique daté, a l’avantage de la transparence quant à ce qui nous occupe.

Les deux règles de dominance immédiate (*ID rules*) ci-dessous suffisent à une description adéquate :⁸

(11) NP → H, PP[+POSS]

(12) PP[+POSS] → H, NP[+POSS]

En kriol de Guinée-Bissau comme en français, les têtes lexicales précèdent leurs compléments phrastiques. Le nom [kasa], tête lexicale du syntagme nominal [kasa di Djon] précède donc son complément prépositionnel possessif [di Djon], de même que la préposition [di] précède son complément nominal [Djon].

Les CPx paratactiques telles *poto kaxi me* ‘la porte de ma maison’ (principense) ou bien *netu Jana* ‘le petit-fils de Jana’ (santomé), en revanche, ne requièrent qu’une seule règle :

(13) NP → H, NP[+POSS]

Cette règle n’est pas sans rappeler celle qui décrit l’anglais *Jana’s grand-son*, mais elle en diffère sur deux points essentiels : (a) NP[+POSS] y précède la tête de la construction, en contradiction du principe général qui veut qu’en anglais aussi les compléments suivent les têtes lexicales, d’où la nécessité d’une règle de linéarisation particulière ; (b) la construction possessive anglaise inclut un exposant du trait [+POSS], à savoir le clitique phrastique *’s*. En principense et santomé, en revanche, la linéarisation ne s’écarte pas du cas général, et [+POSS] n’a pas de réalisation propre, la relation possessive s’exprimant entièrement par la juxtaposition [SN SN] où le premier syntagme nominal s’interprète comme Pm, le second comme Pr, uniquement en vertu de leurs positions respectives.

Les CPx « orientales » ne se laissent pas aussi facilement décrypter. La question décisive, on le sait, est celle de la catégorie de *su/sa*. Est-ce un déterminant possessif ou bien une marque

⁸ Je conserve les abréviations anglaises dans les règles : H = tête (*head*) ; NP = syntagme nominal (*noun phrase*) ; PP = syntagme prépositionnel (*preposition phrase*).

génitive ? *Teru su kadz* ‘la maison de Teru’ (korlai) instancie-t-il la ligne (v) ou bien (vi) du Tableau 1 ? De quels critères disposons-nous pour choisir l’une ou l’autre analyse ? L’étymologie nous ferait pencher en faveur de (vi), dès lors que *su/sa* procède à l’évidence du déterminant possessif 3SG, masculin ou féminin, *seu/sua* ‘son/sa/leur’ du portugais. J’y reviendrai dans la section suivante à propos des origines possibles des diverses CPx. Les données synchroniques, quant à elles, vont, me semble-t-il, dans le sens de l’analyse en termes de marque génitive.

Tout d’abord, il y a les données du papiá kristang qui montrent que *sa* n’est pas homophone du déterminant possessif 3SG, mais le constitue en se suffixant au pronom personnel 3SG *eli*, d’où *eli-sa* ‘son/sa/ses’, et de même *yo-sa* ‘mon/mes’, *bos-sa* ‘ton/tes’, *nus-sa* ‘notre/nos’, *bolotu-sa* ‘votre/vos’, *olotu-sa* ‘leur(s)’ (Baxter 1988, 2013, 124). Toutes ces formes relèvent évidemment d’une analyse {PRO-GEN}.

Analyse confirmée par l’indo-portugais du Sri Lanka où le déterminant possessif 3SG a, selon Smith (2013, 114), les formes suivantes : *eli-su* ‘son/sa/ses (non-honorifique, Pr masculin)’, *ela-su* ‘son/sa/ses (non-honorifique, Pr féminin)’, *osiir-su* ‘son/sa/ses (honorifique)’, *elis-su* ‘leur (non-honorifique, Pr masculin)’, *elas-su* ‘leur (non-honorifique, Pr féminin)’, *etus-su* ‘leur (honorifique)’. Le *su* de l’indo-portugais du Sri Lanka apparaît donc tout à fait parallèle au *sa* du papiá kristang, l’un et l’autre réalisant la case génitive du paradigme des pronoms personnels. (Les deux langues diffèrent en cela que les formes 1SG, 2SG, et 1PL de l’indo-portugais du Sri Lanka sont supplétives et proviennent des formes féminines correspondantes du portugais, *minha* ‘ma’, *bosa* ‘votre’, *nosa* ‘notre’, mais cela est sans conséquence pour ce qui nous occupe.)

Le *su* du korlai, pour sa part, s’emploie en effet aussi bien comme déterminant possessif 3SG que comme joncteur entre deux SN, comme on le voit dans l’exemple suivant (Clements 2013, 108) :

(14) korlai

su may su pe...
sa mère SU pied
 ‘les pas de sa mère...’/ ‘his mother’s steps...’

Ici, les deux analyses semblent *a priori* également convenables pour la seconde occurrence de *su* : marqueur génitif (comme le soutient Clements) ou déterminant possessif, en sorte que le syntagme se traduirait littéralement ‘sa mère ses pas’, conformément à la ligne (vi) du Tableau 1. Par ailleurs, le paradigme des déterminants possessifs du korlai est entièrement supplétif à la différence de celui du papiá kristang et de l’indo-portugais du Sri Lanka (Clements 2013, 105), si bien qu’il ne peut servir de contre-argument à l’analyse possessive de *su*.

Trois faits font toutefois pencher la balance vers l’analyse génitive. En premier lieu, comme on le voit à la ligne (iv) du Tableau 1, la linéarisation peut s’inverser, à savoir {Pm {Pr-GEN}}, d’où *kadz Jon su* ‘la maison de Jon’ (Clements 2007). Il est alors exclu que *su* soit un déterminant possessif, puisque, en korlai, ceux-ci précèdent obligatoirement ce qu’ils modifient. Deuxièmement, *su* voulant dire ‘son/sa/ses’ a une forme plurielle *sus* ‘leurs’. Pour

autant que les données auxquelles j'ai accès me permettent de l'affirmer, cette forme plurielle ne peut apparaître à la place de la seconde occurrence de *su* en (14), même si l'on voulait dire « les pas de leurs mères » (*os passos das suas mães*). Enfin, il y a les restrictions sémantiques. En papiá kristang, par exemple, « The third-person-singular and third-person-plural pronouns refer only to animates, principally to humans » (Baxter 2013, 124). Par conséquent, les déterminants possessifs 3SG *eli-sa* 'son/sa/ses' et *olotu-sa* 'leur(s)' ne renvoient qu'à des possesseurs animés (humains). Les CPx, en revanche, ne sont soumises à aucune contrainte de cette sorte, comme le montrent (10) *barku sa lemi* 'le gouvernail du bateau' pour le papiá kristang et l'exemple (9) pour l'indo-portugais du Sri Lanka.

Tout cela conforte l'hypothèse selon laquelle les deux occurrences de *su* en (14) représentent dans la langue actuelle deux items homophones distincts, quoique historiquement apparentés, l'un un lexème pronominal, l'autre l'exposant du couple attribut-valeur ⟨CAS *gen*⟩.

Quant au papiamentu, dont l'histoire est toute autre que celle des langues examinées ci-dessus, j'y reviendrai au §10.

En résumé, il paraît juste de conclure qu'à l'exception de l'indo-portugais de Diu (et, semble-t-il, du créole de Batavia – cf. Maurer 2013b), les CPx des créoles portugais orientaux se laissent décrire au moyen de la règle de dominance immédiate (15) associée à la déclaration de précedence linéaire (*LP statement*) (16), laquelle ne s'applique toutefois pas au korlai où la linéarisation est non-définie (compte tenu des facteurs sémantiques et/ou pragmatiques susceptibles de favoriser l'un ou l'autre ordre).

(15) NP → H, NP[+POSS]

(16) NP[+POSS] < H

Le trait syntactico-sémantique [+POSS] se traduit par le trait morphosyntaxique [CAS *gen*] ayant pour exposants les suffixes (ou enclitiques) *su* et *sa* selon la règle de réalisation suivante, écrite dans le format du modèle réalisationnel dit *Paradigm Function Morphology* (Stump 2001) :

(17) $RR_{\{CAS : gen\}N}(\langle X, \sigma \rangle) =_{\text{def}} \langle Xsu/sa', \sigma \rangle$

Elle se lit ainsi : l'application au radical nominal (N) X de l'ensemble de traits morphosyntaxiques σ consistant en la valeur « génitif » (*gen*) de l'attribut « cas » est égale par définition à $\langle Xsu/sa', \sigma \rangle$, soit ce même radical suivi de [su/sa] pourvu de la propriété σ .

J'aborde à présent la question de l'origine diachronique de toutes ces constructions, ce pour quoi j'entends prendre en compte aussi bien le lexifieur que les possibles substrats et adstrats, les sources visibles en d'autres termes, afin de voir si elles nous permettent de parvenir à une explication satisfaisante.

6. Les sources visibles des CPx des créoles portugais

Les constructions de type occidental ne nous retiendront guère. Il est clair, en effet, que, prépositionnelles comme en kriol de Guinée-Bissau ou parataxiques comme en angolar, elles

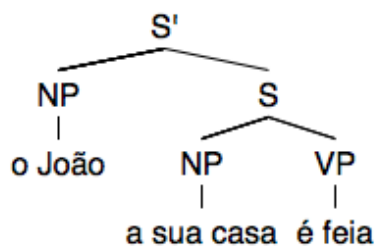
ne font pour l'essentiel que reproduire la construction portugaise {Pm de Pr}. Il paraît donc peu utile d'invoquer le substrat-adstrat, si ce n'est pour remarquer que, dans presque toutes les langues que les créolisants ont pu avoir pour L1 ou qui n'ont pas cessé d'être en contact avec les créoles une fois ceux-ci émergés – langues atlantiques, gbe, bantu, èdó, (voir p.ex. Maurer 1995 ; Hagemeyer & Ogie 2011 ; Kihm 2011 ; Lang 2011) – les CPx se conforment au patron {Pm Pr}, avec ou sans relateur entre les deux termes (cf. l'exemple wolof ci-dessus). Ces langues n'ont donc pas gêné la rétention du patron portugais, et c'est là tout ce qu'on peut en dire avec quelque certitude.

La seule langue qui pourrait faire difficulté – et seulement pour les créoles de Haute Guinée, c-à-d de Guinée-Casamance et du Cap Vert – est le mandinka où la CPx a pour patron {Pr (GEN) Pm}, la marque (ou postposition) génitive exprimée ou non selon qu'il s'agit de possession aliénable ou non (Creissels & Sambou 2013, chapitre 14). Toutefois, bien qu'ayant servi de langue de traite en Sénégambie aux XVIe et XVIIe siècles, le mandinka ne semble pas avoir exercé d'influence sur le créole continental, hormis pour un certain nombre d'emprunts lexicaux, ni sur celui de l'île de Santiago (Rougé 1994 ; Havik 2007 ; Kihm 2011 ; Lang 2011).

C'est là encore un tout autre tableau que nous présente l'Orient. Vu l'étymologie de *su/sa*, la construction indo-portugaise dominante ne peut provenir que d'un patron originel {Pr_i {POSS_i Pm}} dans lequel POSS s'est ensuite grammaticalisé en une marque génitive. Or, l'unique patron portugais est et a toujours été {Pm de Pr} (*a casa do João* 'la maison de Jean'), si bien qu'il nous manque une source directe du côté de la langue lexificatrice. En trouverions-nous une indirecte ? Sans doute, et même deux.

L'une consisterait en une réanalyse de constructions à détachement initial telles que *O João, a sua casa é feia* 'Jean, sa maison est laide' (Mateus et al. 2003, 493) ayant pour structure (18) :

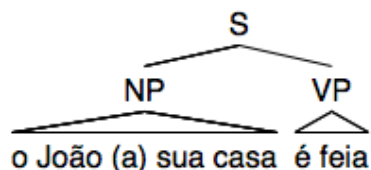
(18)



Ces constructions sont soumises à deux contraintes essentielles : (a) un signal prosodique délimitant le constituant détaché ([_{NP} o João]) par rapport au reste de la phrase (Mateus et al. 2003, 1073) ; (b) la reprise obligatoire du constituant détaché par un élément pronominal, ici le déterminant possessif *a sua* 'sa'. Cette seconde contrainte entraîne que la référence de *a sua* en (18) n'est pas libre – comme elle l'est dans, p.ex., *O João acha que a sua casa é feia* 'Jean pense que sa maison est laide' – mais doit être coïncidée avec celle de *o João* (Cinque 1977). Par conséquent, un auditeur n'ayant qu'une maîtrise imparfaite de la langue portugaise pourrait fort bien ne pas prêter attention au signal prosodique et réanalyser implicitement (18)

comme (19), à savoir précisément la structure originelle que je suppose avoir été celle du korlai, du papiá kristang et de l'indo-portugais du Sri Lanka :⁹

(19)



Deuxièmement, il y a l'hypothèse de Baxter (1988, 92-93), pour qui le *sa* du papiá kristang pourrait résulter de la segmentation erronée du portugais *nossa/vossa N* 'notre/votre N_{fem}' en [nos/vos sa N]. Avec prudence, Baxter insiste bien sur le fait que ce n'est là qu'une possibilité qui requiert l'action d'autres facteurs (p.ex. l'influence du substrat) pour se réaliser. En tout état de cause, cela n'explique pas l'émergence de *su*.

Revenons à la première hypothèse. Se pourrait-il que l'influence du substrat-adstrat ait contribué à la réanalyse supposée, voire l'ait déclenchée ? Le fait est qu'on trouve des constructions du même type en marathi, en tamoul, en malais et en indonésien. Clements (1997, 140) donne l'exemple marathi ci-dessous, à comparer à son équivalent korlai en (21) :

(20) marathi

Ha glas amtsa ghər -tsa ahe.
 DEM verre POSS.1SG maison -GEN COP
 'Ce verre est de notre maison.'

(21) korlai

Ye glas nə kadz su tɛ.
 DEM verre POSS.1SG maison -GEN COP
 'Ce verre est de notre maison.'

On a bien en effet l'impression que le *su* du korlai a été calqué sur le suffixe génitif marathi -*tsa/tsi/tsə*. Impression confirmée par le fait que la sémantique de *su* s'aligne sur celle de -*tsa/tsi/tsə* au point d'excéder ce qu'aurait laissé prévoir le seul sens de son étymon. Témoin l'exemple suivant où *su* exprime la causalité, à l'instar de sa contrepartie marathi (Clements 1997, 141) :

(22) korlai

Kalor su murkut tə sai.
 chaleur SU moustique HAB sortir
 'A cause de la chaleur, les moustiques sortent.'

⁹ La présence du déterminant défini devant un possessif n'était pas obligatoire (elle était même rare) en moyen portugais.

(23) marathi

Uwhaḷəya -tse das khup hotat.
 chaleur -TSE moustique beaucoup il.y.avait
 ‘A cause de la chaleur, il y avait beaucoup de moustiques.’

Reste que les deux langues ne s’alignent pas complètement, ni sémantiquement – car *su* a des significations que n’a pas *-tsa/tsi/tsə* et inversement (Clements 1997, 141-143) – ni syntaxiquement comme le montre (24) où Pr est linéarisé à la droite de Pm, ce qui n’est pas possible en marathi :

(24) korlai

Akə birmel buk Šarmila su
 ce rouge livre Sharmila GEN
 ‘ce livre rouge de Sharmila’

Comme l’explique Clements (1997, 167) :

With GENP ... there are co-occurrence restrictions involving prenominal NP weight... it may occur with QUANT1 [**tud** ‘all, every’ – AK], NUMs, or ADJPs in prenominal position, but ... if other modifying elements are present in the NP, either the GENP or the other modifying element(s) shift to postnominal position.

Smith (1979) relève de semblables parallèles structuraux entre l’indo-portugais du Sri Lanka et le tamoul, et de même Baxter (1988, 92) entre papiá kristang *sa* et indonésien *punya*.

En fait, ce que l’influence du substrat-adstrat contribue à expliquer, c’est pourquoi les réflexes de *sua* se sont ainsi grammaticalisés dans ces variétés de l’indo-portugais à partir d’un patron initial {Pr_i {POSS_i Pm}}. Elle ne permet pas de comprendre, en revanche, le pourquoi du « choix » de ce patron de préférence à {Pm *de* Pr} que le portugais de Diu a conservé malgré son substrat-adstrat gujarati, langue génétiquement parente du marathi et typologiquement semblable à celui-ci. Pourquoi, en d’autres termes, être allé chercher pour la réanalyser une construction assez peu fréquente et syntaxiquement complexe au lieu de s’en tenir à la construction usuelle et transparente que le portugais offrait ?

Pourrait-il s’agir d’une évolution « interne » due au processus de créolisation même ? Je ne le pense pas. Pour commencer, la relative rareté typologique du patron {Pr_i {POSS_i Pm}} empêche d’y voir l’un de ces traits non-marqués que les langues créoles sont censées instancier de préférence à tout autre. Et puis, ces traits « créoles » existent-ils vraiment ? Oui ou non, selon la façon dont on conçoit le processus. S’il consiste principalement en une acquisition non guidée d’une L2 par des adultes, je veux bien que des traits résultant des stratégies d’apprentissage mises en oeuvre émergent dans la variété basique d’où sortira (parfois) un créole (cf. p.ex. Klein & Perdue 1997 ; Plag 2008). Je ne vois pas, en revanche, ce qui rend ces traits spécifiquement « créoles », car ils pourraient bien apparaître dans n’importe quelle langue passant par une phase importante d’ALS. Qui plus est, {Pr_i {POSS_i Pm}} ne me paraît guère un bon candidat pour figurer parmi ces traits de dernier recours – pas plus, soit dit en passant, que pour réaliser la construction possessive que produiraient

spontanément un *Language Bioprogram* ou une grammaire universelle non-marquée, si de telles choses existent !

Il apparaît donc qu'il convient d'élargir notre recherche d'une origine plausible de la CPx indo-portugaise au-delà des langues elles-mêmes et de leur environnement immédiat, je veux dire la langue lexificatrice et le substrat-adstrat.

7. La source ultime de la CPx indo-portugaise : une hypothèse

L'hypothèse que j'entends soutenir, déjà esquissée dans l'introduction, est celle-ci : la CPx orientale typique {Pr-gen Pm} résulte du contact au Cap, après 1652, entre un portugais proche de l'indo-portugais ancien et une variété de néerlandais dans laquelle la possession s'exprimait (aussi) par une construction apparentée à la tournure *Pieter zijn huis* 'la maison de Pieter', littéralement « Pieter sa maison ». Quatre conditions doivent être remplies pour que cette hypothèse tienne.

La première est évidemment qu'un tel contact ait bien eu lieu. C'est le plus facile à vérifier grâce à l'importante littérature consacrée à la Colonie du Cap aux XVIIe et XVIIIe siècles, en particulier Valkhoff (1966, 1972), Ponelis (1993), et den Besten (2012a, b). C'est une réalité historique que la colonie hollandaise du Cap était à cette époque une petite Babel où néerlandais, néerlandais pidginisé (*Pidgin Dutch*), portugais créolisé, haut et bas-allemand, français, khoekhoe, malais, et plusieurs langues bantu se parlaient côte à côte et en interaction mutuelle (Ponelis 1993, 14-25). Quant au portugais, on a de bonnes raisons de penser que ce n'était pas la langue profondément restructurée à présent parlée en Afrique de l'Ouest, en Inde, au Sri Lanka et à Malacca, mais bien plutôt une sorte de portugais L2 proche de l'indo-portugais tel que les études de la fin du XIXe siècle nous le donnent à voir (Schuchardt 1884, 1889, 1890 ; Dalgado 1900). L'étude très fouillée de den Besten (2012b) confirme cette parenté étroite entre le portugais du Cap et l'indo-portugais ancien (plutôt que le « malayo-portugais », terme à présent à peu près abandonné) – et, à l'inverse, l'absence de lien direct avec les créoles portugais d'Afrique de l'Ouest. De fait, le portugais fut introduit au Cap avant tout par les esclaves dont le nombre ne va cesser de croître à partir de la fin du XVIIe siècle et qui provenaient en majorité d'Inde et d'Indonésie où le portugais créolisé était fermement établi dans sa fonction de lingua franca, même là où les territoires étaient passés sous domination hollandaise.

Cela étant, il va de soi que des contacts luso-hollandais se sont aussi produits ailleurs et en d'autres temps. Ainsi, Baxter (1988, 93) inscrit la rencontre avec le néerlandais à Malacca même parmi les facteurs probablement responsables de l'émergence du patron {Pr-sa Pm} en papiá kristang. Reste que c'est au Cap qu'ont eu lieu les premiers contacts et sans doute les plus décisifs.

La deuxième condition est que le dialecte néerlandais parlé au Cap au XVIIe siècle et/ou sa variété pidginisée aient bien montré une certaine prédilection pour le schéma {Pr_i {POSS_i Pm}}, ensuite réanalysé en {Pr-gen Pm}, de préférence aux autres schémas possibles en néerlandais métropolitain.

La troisième condition est que l'influence se soit exercée du néerlandais sur le portugais du Cap plutôt qu'à l'inverse comme on le suppose d'ordinaire, et que ce dernier, pour autant qu'on peut le reconstruire, ait été structurellement prédisposé à recevoir cette influence.

La dernière condition nécessaire, enfin, est l'existence au cours des XVII^e et XVIII^e siècles d'échanges réguliers grâce auxquels la nouvelle construction adoptée au Cap a pu se transmettre à l'Inde portugaise, où elle s'est en effet vue bien accueillie du fait de l'influence du substrat-adstrat.

Considérant la première condition comme assurée – le néerlandais et une variante déjà créolisée de portugais se sont bien rencontrés au Cap après 1652 – c'est à l'établissement des trois autres que je vais à présent consacrer le reste de cet article.

8. Les constructions possessives du néerlandais et de sa postérité sud-africaine

Le néerlandais moderne (qui inclut sur ce point la langue du XVII^e siècle) présente trois types de CP_x : le génitif saxon {Pr-s Pm}, la construction prépositionnelle {Pm {van Pr}}, et la construction {Pr_i {POSS_i Pm}} (Booij 2002, 34-36).¹⁰ L'emploi du premier est étroitement limité : peuvent seuls occuper la position de Pr les noms propres et les termes d'adresse comme *vader* 'père', *dominee* 'M. le pasteur', etc., c.-à-d. des quasi noms propres, incluant les indéfinis *iemand* 'quelqu'un', *niemand* 'personne', etc., mais à l'exclusion de mots comme *directeur* 'directeur', qui ne peuvent servir à interpeler une personne.

Au contraire du génitif saxon, la construction prépositionnelle ne souffre d'aucune contrainte, elle est grammaticale avec tout type de possesseur : cf. *het huis van Pieter* 'la maison de Pieter', *de grachten van Amsterdam* 'les canaux d'Amsterdam', *de kamer van de directeur* 'le bureau du directeur', *de pote van de stoel* 'les pieds de la chaise', etc.

Enfin, il y a la construction {Pr_i {POSS_i Pm}} illustrée par *Pieter zijn huis*. Elle est plus contrainte que la construction prépositionnelle, mais moins que le génitif saxon : tous les noms dénotant des entités animées, et non pas seulement les noms propres ou quasi-propres, y sont acceptables en position de possesseur – mais eux uniquement, en sorte que **Amsterdam zijn grachten* ou **de stoel zijn pote* sont agrammaticaux pour parler des canaux d'Amsterdam ou des pieds de la chaise. Que la construction comporte bien un déterminant possessif, on le voit par l'accord en genre naturel quand le Pr est féminin : cf. *Marie haar huis* 'la maison de Marie' (littéralement 'Marie d'elle maison').

En néerlandais parlé, le déterminant possessif masculin (c.-à-d. accordé à un possesseur masculin) *zijn* /zejn/ ~ /sejn/ est couramment prononcé [zən] ~ [sən] et orthographié <z'n>.¹¹ Plus familièrement encore, il devient /sə/ et se généralise aux deux genres naturels, d'où *zijn moeder se boek* 'le livre de sa mère (à lui)' au lieu de *zijn moeder haar boek* (cf. Booij 2002, 36). Cela ne change toutefois rien à la contrainte d'animéité. Rien n'indique en outre que *se* échange sa catégorie de déterminant possessif pour celle de marqueur de cas génitif.

Ces trois CP_x, génitif saxon, prépositionnelle en *van* et {Pr_i {POSS_i Pm}}, appartenaient de toute évidence à la grammaire du néerlandais débarqué au Cap en même temps que la VOC.

¹⁰ Le néerlandais ancien connaissait en outre une construction à Pr fléchi au cas génitif, probablement déjà archaïque quand le néerlandais a abordé au Cap (cf. den Besten 2012a, 8)

¹¹ La plupart des dialectes néerlandais ignorent l'opposition voisé/non-voisé dans l'ordre des fricatives. L'initiale de *zijn* est donc quelque chose comme [z], c.-à-d. un /z/ dévoisé.

La faible fréquence de la première l'aurait toutefois empêchée d'entrer dans un quelconque jeu d'interférence avec le portugais du Cap. Structurellement analogue à la CPx portugaise (*a casa do Pedro, os canais de Amsterdão, o escritório do director, os pés da cadeira*), la seconde n'a pu qu'être neutre quant aux effets du contact. Reste la troisième.

Or, c'est celle-ci qui est devenue, selon le mot de Ponelis (1993, 225), « an explosively productive construction » dans la langue à laquelle le néerlandais du Cap allait donner naissance au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, l'afrikaans. En afrikaans contemporain, « Periphrastic forms with *van* 'of' are not as common ... as in English... *mevrou van Rooyen se kind* is definitely more usual than *die kind van mevrou van Rooyen* » (Donaldson 1993, 99).¹² Mais les deux innovations les plus notables par rapport au néerlandais européen sont : (a) la disparition de la contrainte d'animéité : cf. *die huis se dak* 'le toit de la maison' (den Besten 2012a, 8) ; (b) l'apparente absence de limite a priori quant à la longueur du syntagme nominal auquel s'attache *se*, désormais entièrement substitué à *zijn* et *haar*. L'exemple suivant est représentatif (Donaldson 1993, 98) :

(25) afrikaans

Dit was die vrou wat so pas hier was se kind.
 ce était la femme qui ainsi juste ici était SE enfant
 'C'était l'enfant de la femme qui était ici à l'instant.'

Tout lien morphologique avec les déterminants possessifs *sy* et *haar* ainsi rompu, rien ne s'oppose à ce qu'on analyse *se* à l'instar du *'s* anglais, dont il se rapproche étonnamment – sans que rien laisse supposer une interférence – à savoir comme une flexion syntagmatique (*phrase inflection*), exposant du trait [CAS *gen*] enclitique au groupe nominal dénotant le possesseur (cf. Huddleston & Pullum 2002, 467-483). On voit même que l'afrikaans va encore plus loin que l'anglais, car tous les anglophones n'accepteraient pas l'équivalent théoriquement possible de (25), *It was the lady who was just here's child* – alors que (25) est parfaitement naturel selon Donaldson.

Dans les variétés les plus restructurées du néerlandais du Cap ou du proto-afrikaans, peut-être éteintes de nos jours, *se* s'est même étendu aux pronoms, si bien qu'on entend (entendait ?) *hy-se* 'son' au lieu de *syn*, à quoi on comparera le papiá kristang *el-sa* (Valkhoff 1972, 25 ; den Besten 2012a).

9. Du néerlandais colonial à l'indo-portugais

A présent achevée, l'évolution brièvement décrite à la section précédente fut donc le fait d'un néerlandais « colonial » « avancé », précurseur de l'afrikaans dans la colonie du Cap, où il se trouvait en situation d'être acquis comme L2 par des alloglottes, dont nous avons vu qu'ils étaient nombreux et divers. Cela étant, le parallèle entre les constructions de ce néerlandais colonial (puis afrikaans) et de l'indo-portugais est trop exact pour être une coïncidence.

Evidemment, il n'est pas passé inaperçu et je ne suis pas le premier à le pointer du doigt. Toutefois, les travaux cités plus haut tendent à considérer que la généralisation de la

¹² Les deux expressions signifient « l'enfant de Mme van Rooyen ».

construction en *se* en néerlandais colonial, puis en afrikaans serait due à l'influence du portugais du Cap censé avoir déjà disposé de la construction {Pr su Pm}. Or, j'ai montré qu'il n'existe pas pour celle-ci d'origine évidente en portugais. En outre, à en juger par nos échantillons d'indo-portugais ancien, l'influence du marathi et autres langues de substrat adstrat signalée plus haut n'avait très probablement pas commencé de s'exercer à l'époque où portugais et néerlandais se sont rencontrés au Cap (voir plus loin). Voilà qui me conduit à supposer plutôt l'interférence inverse, du néerlandais où {Pr_i {POSS_i Pm}} était bien implanté vers le portugais du Cap.

A ce propos, Ponelis (1993, 225ss.) observe que la substitution totale de *se* invariable au déterminant possessif accordé au possesseur ne s'est pas faite en un jour, mais qu'il y a fallu près de deux siècles : des constructions semblables à celle du néerlandais européen (moins la contrainte d'animéité) s'observent encore en afrikaans au début du XXe siècle. Cela tend à confirmer qu'il s'agit bien d'une évolution interne au néerlandais colonial. Et c'est dire aussi que les (indo-)lusophones du Cap ont eu tout le temps de reconnaître dans, p.ex., *Monsieur Wellem Landman sey goederen* 'les affaires de M. Wellem Landman' (1767, Ponelis 1993, 233) un déterminant possessif *sey* (ou *sij*, ou *sy*) sémantiquement analogue et phonétiquement ressemblant à leur propre *seu/sua/su*.

Reste un problème de chronologie. Les Hollandais, on le sait, ne s'implantent au Cap qu'à partir de 1652, date à laquelle Jan van Riebeeck y installe un point de ravitaillement, prélude à l'établissement permanent de la VOC. Or, on sait aussi, grâce aux travaux de Clements (1997), que la créolisation du portugais en Inde est accomplie dès le milieu du XVIe siècle, en sorte que le portugais du Cap – que Bartolomeu Dias avait « découvert » en 1488, mais où les Portugais n'avaient pas atterri – ne saurait évidemment être pris pour l'ancêtre de l'indo-portugais.

Mais on sait encore (Clements 1997, chap. 1) que le korlai est resté en contact avec le portugais jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, plus précisément jusqu'en 1740, quand les Portugais ont définitivement abandonné le village de Korlai et le fort attenant de Chaul, conquis par les Marathas. Ce n'est qu'après cette date que le korlai, « largely isolated from Portuguese influence » (Clements 1997, 7), s'est vu soumis à l'influence du marathi, d'abord discrète, puis toujours plus forte, surtout au cours de ces cinquante dernières années. Et il en va de même des autres variétés de l'indo-portugais, que les textes anciens nous montrent bien plus proches du portugais qu'elles ne le sont de nos jours.

S'ouvre ainsi un intervalle d'au moins un siècle (1652-1740), mais sans doute davantage, pendant lequel le Cap et l'Inde portugaise ont pu se trouver en contacts mutuels. Or, la réalité de ces contacts est certaine au moins dans le sens est-ouest puisque, on l'a vu, le portugais créolisé a été introduit au Cap principalement par des esclaves dont la majorité provenaient d'Inde. Resterait à s'assurer de l'existence de mouvements en sens inverse, grâce auxquels la construction {Pr_i {POSS_i Pm}}, empruntée au Cap, a pu se voir rapportée en Inde. Je n'en ai pas la preuve et n'ai pu encore entreprendre la recherche archivale qui permettrait de la trouver, si elle existe. Il paraît toutefois impossible que le trafic ait été unilatéral dans une aire sur laquelle la VOC étendait son empire, mais où la langue véhiculaire restait le portugais, restructuré à des degrés divers. On n'oubliera pas non plus que, comme mentionné plus haut, portugais et néerlandais sont entrés en contact en d'autres lieux, en particulier au Sri Lanka

(Ceylan) et à Malacca, où il n’y a pas raison de penser que le néerlandais qui s’y parlait ait été fort différent de celui du Cap.

Cela étant, il ne suffit pas que deux langues (ou plutôt leurs locuteurs) se rencontrent pour que quelque chose se transfère de l’une à l’autre (ou plutôt des uns aux autres).¹³ Sans parler de tous les facteurs sociolinguistiques qui entrent en jeu, encore faut-il que certaines conditions structurales soient remplies. Le portugais du Cap n’aurait probablement pas emprunté la construction en *sy/se* au néerlandais colonial si la construction {NP de NP} du portugais métropolitain y avait été solidement implantée (cf. Harris & Campbell 1995, chapitre 6). Quelles caractéristiques structurales faut-il donc lui attribuer pour que le transfert depuis le néerlandais colonial y soit a priori possible et capable de succès ? J’en vois trois.

La première est l’existence, en concurrence avec la construction prépositionnelle standard, d’une construction possessive paratactique {Pm Pr} résultant de la perte variable de la préposition *de* dans la variété basique assez élaborée en quoi consistait probablement le portugais du Cap. On a vu que cette construction a subsisté dans quelques créoles portugais. Quoique parfaitement fonctionnelle, elle est susceptible d’expansion – alors que la construction prépositionnelle est en quelque sorte « bloquée » ou « saturée », on n’y peut rien ajouter.

La deuxième condition est une linéarisation flottante autorisant {Pr Pm} aussi bien que {Pm Pr}. Pour rester dans le Golfe de Guinée, le fa d’Ambô *nge tudu osu* {personne tout os} ‘les os de tout le monde’ en donne un exemple (Post 2013, 88).

Enfin, il est nécessaire qu’un déterminant possessif 3SG issu du portugais *seu/sua* ‘son/sa’ ait été préservé, quelle qu’en soit la position par rapport au nom qu’il modifie. Tel est bien le cas dans la plupart des variétés de portugais créolisé.

Moyennant ces trois propriétés – dont on ne peut évidemment être sûr qu’elles étaient réunies en portugais du Cap, mais qu’il n’est pas déraisonnable de penser qu’elles le furent – et compte tenu de la ressemblance phonétique de *sy/se* et *seu* qui n’a pu que favoriser le rapprochement, les conditions étaient réunies pour l’émergence en portugais du Cap d’une construction {Pr su Pm} modelée sur la construction néerlandaise {Pr se Pm}. Le phénomène n’avait évidemment aucun caractère de nécessité, il aurait pu ne pas se produire – et l’indo-portugais de Diu montre qu’il ne s’est en effet pas produit de façon générale et/ou partout également durable. Autrement dit, le portugais restructuré issu du contact avec le néerlandais n’était toujours pas un système unifié. Le contraire surprendrait. Mais sans ce contact, on ne saurait comprendre pourquoi {Pr su Pm} est apparu et a prospéré au point de supplanter la construction héritée dans la plupart des créoles directement apparentés au portugais du Cap. Devient aussi compréhensible, voire nécessaire, le fait qu’aucun des créoles portugais d’Afrique de l’Ouest, sans liens directs avec le Cap, ne présente cette construction.

A tout cela, on ajoutera que le plus improbable est encore que le portugais du Cap ait fourni une construction qu’il n’avait aucune raison de posséder à un néerlandais colonial dont il est assuré qu’il la connaissait déjà. Tout au plus pourrait-on spéculer qu’une fois la construction néerlandaise intégrée au portugais du Cap, celui-ci aurait pu exercer une influence en retour dont l’effet eût été d’accélérer la généralisation et la complète grammaticalisation de {Pr se

¹³ Sur ces questions de langues en contact, l’autorité incontestable reste bien sûr Weinreich (1953).

Pm} en afrikaans émergent. Mais la lenteur de ces processus (voir plus haut) s'accorde mal avec une telle supposition.

10. Possibles problèmes pour l'hypothèse néerlandaise

Il semble donc que, sans la prétendre démontrée – que démontre-t-on jamais en linguistique historique ? – l'on puisse tenir l'hypothèse néerlandaise pour solide. C'est alors qu'on doit s'aviser d'une observation qui risque d'en ébranler la validité, à savoir que la même construction apparaît dans d'autres langues créoles dont les rapports avec le néerlandais du Cap, à la différence de l'indo-portugais et de ses rejetons, sont pour le moins ténus, voire clairement inexistantes. Ces langues sont (à ma connaissance) au nombre de trois : le papiamentu, le mauricien (avec le seychellois) et le krio (et autres créoles anglais d'Afrique de l'Ouest). Aussi vais-je à présent me pencher sur leur cas afin de déterminer, si possible, dans quelle mesure elles infirment ou bien corroborent l'hypothèse néerlandaise, à moins encore qu'elles ne lui soient indifférentes.

10.1. Le papiamentu

Parlé aux Antilles néerlandaises (Aruba, Bonaire et Curaçao), on s'accorde généralement à y voir un créole portugais relexifié en espagnol (Maurer 2013b). Comme on l'a vu plus haut, le papiamentu possède deux CPx : {Pm di Pr} et {Pr su Pm}, toutes deux illustrées par l'exemple (7) répété ci-dessous :

(26) papiamentu

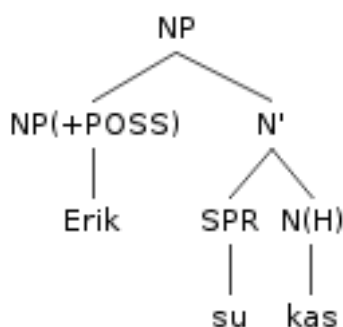
e kushina di Erik su kas
 DEF cuisine de Erik SU maison
 'la cuisine de la maison d'Eric'

La CPx {Pr su Pm} ne convient que pour exprimer des rapports de possession et le Pr est préférentiellement humain, ce qui laisse supposer que *su*, aussi le déterminant possessif 3SG (cf. *su kas* 'sa maison'), n'est pas regrammaticalisé en marqueur génitif dans les constructions telles que (26).¹⁴ Ces contraintes ne pèsent pas, en revanche, sur la CPx {Pm di Pr} : cf. *glas di biña* 'verre de vin' ou 'verre à vin' (Kouwenberg & Murray 1994, 33).

Ces données m'amènent donc à considérer *Erik su kas* 'la maison d'Eric' comme une instantiation de (vi) {Pr_i {POSS_i Pm}} et à l'associer à la structure arborescente (30) dans laquelle *Erik* et *su* occupent tous deux une position de spécifieur vis-à-vis de la tête *kas* :

¹⁴ Maurer (2013b, 168) donne *Papiamentu su gramátika* comme alternative acceptable de *gramátika di Papiamentu* 'la grammaire du papiamentu'. A l'évidence, la limite séparant les possesseurs sémantiquement convenables des autres pour la construction en *su* a besoin d'être plus nettement dessinée. Reste, c'est le point important, que tous les types de possesseurs ne sont pas acceptables.

(27)



L'ordre tient au fait que les spécifieurs précèdent les têtes en papiamentu (cf. *e kas* 'la maison', *un kas* 'une maison', *mi kas* 'ma maison', etc.).

Le papiamentu apparaît ainsi proche du néerlandais « populaire », telle qu'il était avant sa restructuration outre-mer et tel qu'il est encore aux Pays-Bas. Il est donc permis de considérer le {Pr su Pm} papiamentu comme résultant d'un transfert du {Pr z'n/se Pm} néerlandais, dont les contraintes sémantiques ont été préservées, tandis que {Pm di Pr} continue le {Pm de Pr} de l'espagnol et du portugais.

Ce dernier – dont il est acquis qu'il fut le premier lexifieur – a pu débarquer sur les îles « ABC » à deux périodes (qui ne s'excluent pas) : à partir de 1634 quand les Hollandais, ayant conquis Curaçao, commencent à y importer des esclaves depuis l'Afrique de l'Ouest, lesquels pratiquaient très probablement un portugais plus ou moins pidginisé ; après 1654 et la perte du Brésil hollandais, quand plusieurs centaines de Juifs lusophones, fuyant l'Inquisition, se réfugient à Curaçao accompagnés de leurs esclaves africains.

Quant au transfert de {Pr se Pm} devenu {Pr su Pm} sans changement de structure et avec *se* et *su* également identifiés comme des déterminants possessifs, la durée du contact avec le néerlandais peut suffire à l'expliquer, compte dûment tenu – car le fait fut là encore sûrement décisif – de la ressemblance phonétique des deux objets.

Le papiamentu n'infirme donc pas l'hypothèse néerlandaise. Il en constitue plutôt une réalisation indépendante et particulière en cela que le produit du contact a conservé les deux constructions, l'héritée du lexifieur et la rencontrée, au lieu de substituer celle-ci à celle-là.

10.2. Le mauricien et le seychellois

Quoique Maurice ait été découverte par des Portugais, qui ne s'y installèrent pas, puis redécouverte par les Hollandais, ceux-ci l'avaient abandonnée quand les Français en prirent possession en 1721 (Baker & Kriegel 2013, 250). Les Seychelles ne furent occupées par les Français qu'en 1770. Rien n'indique donc que les populations de ces îles aient jamais été au contact d'une quelconque variété de néerlandais.

Mauricien et seychellois présentent deux CPx : la paratactique {Pm Pr} et la pronominale {Pr_i poss_i Pm}, illustrées par l'exemple mauricien suivant (Baker & Kriegel 2013, 255) :

(28) mauricien

lisyen Sesil so frer
chien Cécile POSS.3SG frère

‘le chien du frère de Cécile’

L’identité morphosyntaxique de *so* (seychellois *son*) comme déterminant possessif est confirmée par l’accord en nombre avec le possesseur, illustré en (29) pour le mauricien (Guillaume Fon Sing c.p.) :

(29) mauricien

Sesil ek so frer zot lisyen
Cécile et POSS.3SG frère POSS.3PL chien
‘Le chien de Cécile et de son frère’

En mauricien, la CPx {Pr_i poss_i Pm} n’est vraiment acceptable que si Pr est humain (Guillaume Fon Sing, c.p. ; cf. aussi Alleesaib 2012).

Or, il se trouve qu’en français, à la différence du portugais, la tournure « Cécile, son chien (a encore mordu le facteur) » est courante, qu’elle a le même sens que « le chien de Cécile », que sa prosodie est quasiment identique à celle de la construction en *de* – pause minimale, voire nulle entre l’élément disloqué et le reste – et qu’elle ne convient vraiment que pour des possesseurs humains. On comparera, par exemple, [?]*L’ascenseur, sa porte (est encore bloquée)*, qui requiert à tout le moins une pause forte et qui me paraît moins naturel non seulement que la tournure neutre *La porte de l’ascenseur...*, mais aussi qu’une tournure plus élaborée telle que *L’ascenseur, y a sa porte qui...*. Tout cela à confirmer ou infirmer expérimentalement, bien entendu.

Quoi qu’il en soit, la source de la construction pronominale mauricienne et seychelloise (sinon de sa sémantique particulière) se révèle bien plus facile à trouver dans le lexifieur que ce n’était le cas avec les créoles indo-portugais. Ce n’est donc pas que le mauricien et le seychellois affaiblissent l’hypothèse néerlandaises, ils montrent simplement qu’elle n’est pas nécessaire (non plus qu’aucune autre hypothèse adstratiste ou substratiste) s’agissant de créoles français.

Resterait à expliquer pourquoi, à lexifieur identique, la construction pronominale est si rare de l’autre côté du monde, aux Antilles, où on ne la signale qu’en guyanais. Voilà qui pourrait apporter quelque poids à une supposition encore trop fragile pour mériter le nom d’hypothèse, à savoir l’existence d’une sorte d’aire linguistique sans doute à fondement portugais et couvrant l’Océan Indien, l’Inde et le Pacifique. La laissent deviner plusieurs traits communs nulle part ailleurs attestés, par exemple la pluralisation des noms au moyen d’une marque préfixée dont le sens originel est « tout » ou quelque chose d’approchant : cf. mauricien-seychellois *bann* < français *bande*, indo-portugais de Diu *tud* < portugais *todo*, tayo *toule* ~ *tle* < français *tous les*, tok pisin *ol* < anglais *all*. Il y a là matière à recherche future.

10.3. Le krio et autres créoles anglais d’Afrique de l’Ouest

Le krio ne connaît que {Pr_i poss_i Pm} : p.ex. *di uman in os* {DEF woman POSS3SG house} ‘la maison de la femme’ (Finney 2013, 161). Les créoles anglais du Ghana et du Nigeria, le kamtok et le pichi ont en outre {Pr Pm} (*di uman os*) qui ne fait pas difficulté, étant directement hérité du génitif saxon *the woman’s house*. Quant à expliquer l’autre construction, trois hypothèses sont a priori possibles : (a) une influence néerlandaise directe ou indirecte (par l’intermédiaire d’un portugais restructuré), possible, mais dont on n’a aucune preuve ; (b) une influence substratale qu’aucun auteur n’a, à ma connaissance, identifiée ; (c) la reprise d’une construction marginale du lexifieur. A ce propos, on notera l’existence éphémère en anglais du XVII^e siècle d’une construction *John his house*, apparemment issue d’une réanalyse de *John’s house* où ‘s avait été pris pour une réduction de *his*. Cette dernière hypothèse paraît toutefois peu probable, s’il est vrai que, comme l’écrit Allen (2002) « the construction did not have real roots in the language » (cf. aussi Baugh 1959 ; wikipedia.org/wiki/His_genitive).

Jusqu’à plus ample informé, les créoles anglais d’Afrique de l’Ouest semblent donc bien constituer une vraie exception à l’hypothèse néerlandaise. On ne s’en plaindra pas : rien de plus suspect qu’une théorie sans contre-exemples.

11. Conclusions

J’en vois deux découlant de la présente étude. La première est qu’on peut en effet considérer comme plausible, voire probable une influence du néerlandais sur les créoles portugais orientaux dans le domaine des constructions possessives et, corrélativement, comme très improbable l’influence inverse traditionnellement supposée. Remettre en cause une doxa est toujours un résultat intéressant.

L’autre conclusion, plus générale, est que la typologie et l’histoire des constructions possessives des langues créoles – qu’on accepte ou non la première conclusion – paraissent incompatibles avec deux sortes de théories de la créolisation. Elles ne s’accordent pas avec les théories qui attribuent un rôle central au substrat, dont on a vu que l’action *initiale* sur l’émergence de tel ou tel type est des plus limitées, voire inexistante. Mais elles contredisent encore plus frontalement la théorie qui voit la créolisation comme la manifestation d’une faculté de langage innée – qui, à supposer qu’elle existe, ne paraît nullement impliquée dans cette histoire.

Reste à considérer – hypothèse qui s’impose de plus en plus dans le champ de la créolistique – l’émergence de langues créoles comme un cas particulier d’apprentissage non supervisé de L2 par des adultes. On a là un processus dont la réalité est assurée, dont on doit faire l’hypothèse en tout état de cause, et qui mène dans un premier temps à la formation d’interlangues ou variétés basiques instables ouvertes à toutes sortes d’influences (Klein & Perdue 1997 ; Kihm & Rougé 2013).

Références

- Abeillé, Anne (1993) *Les nouvelles syntaxes : grammaires d'unification et analyse du français*, Paris : Armand Colin.
- Alleesaib, Muhsina (2012) *Le groupe nominal en créole mauricien : études syntaxiques (DP syntax in Mauritian)*, Thèse de doctorat, Université Paris 8.
- Allen, Cynthia L. (2002) « The Early English 'his Genitive' from a Germanic perspective », *Proceedings of the 2002 Conference of the Australian Linguistic Society*.
- Almada, Maria Dulce de Oliveira (1961) *Cabo Verde : Contribuição para o Estudo do Dialecto Falado no seu Arquipélago*, Lisboa : Junta de Investigações do Ultramar.
- Baker, Philip & Kriegel, Sibylle (2013) « Mauritian Creole », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages*, Vol. II, Oxford : Oxford University Press, p. 250-260.
- Barrena, Natalio P. (1957) *Gramática annobonesa*, Madrid : Consejo superior de Investigaciones científicas.
- Baugh, Albert C. (1959) *A History of the English Language*, London : Routledge & Kegan Paul.
- Baxter, Alan N. (1988) *A Grammar of Kristang (Malacca Creole Portuguese)*, Pacific Linguistics, Series B, 95.
- (2013) « Papiá Kristang », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages*, Vol. II, Oxford : Oxford University Press, p. 122-130.
- den Besten, Hans (2012a) « The origins of the Afrikaans pre-nominal possessive system(s) », in van der Wouden, Ton (éd.), *Roots of Afrikaans: Selected Writings of Hans den Besten*, Amsterdam : Benjamins, p. 7-23.
- (2012b) « Creole Portuguese in South Africa: Malayo- or Indo-Portuguese? », in van der Wouden, Ton (éd.), *Roots of Afrikaans: Selected Writings of Hans den Besten*, Amsterdam : Benjamins, p. 289-311.
- Boas, Hans C. (2010) *Cognitive Construction Grammar*. <http://sites.la.utexas.edu/hcb/files/2011/02/CCxG-October22-2010.pdf>.
- Booij, Geert (2002) *The Morphology of Dutch*, Oxford : Oxford University Press.
- Cardoso, Hugo (2013) « Diu Indo-Portuguese », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.) *The Survey of Pidgin and Creole Languages*, Vol. II, Oxford : Oxford University Press, p. 90-101.
- Cinque, Guglielmo (1977) « The movement nature of left-dislocation », *Linguistic Inquiry* 8(2), p. 397-411.
- Clements, J. Clancy (1997) *The Genesis of a Language: The Formation and Development of Korlai Portuguese*, Amsterdam : John Benjamins.
- (2007) « Korlai (Creole Portuguese), or Nɔ Liŋ », in Holm, John & Patrick, Peter L. (éds.), *Comparative Creole Syntax: Parallel Outlines of 18 Creole Grammars*, London : Battlebridge Publications, p. 153-173.

- (2013) « Korlai », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages*, Vol. II, Oxford : Oxford University Press, p. 102-110
- Creissels, Denis & Sambou, Pierre (2013) *Le mandinka. Phonologie, grammaire, textes*, Paris : Karthala.
- Dalgado, Sabastião R. (1900) *Dialecto Indo-Português de Ceilão*, Lisboa : Imprensa Nacional.
- Donaldson, Bruce C. (1993) *A Grammar of Afrikaans*, Berlin-New York : Mouton de Gruyter.
- Ferraz, Luiz Ivens (1979) *The Creole of São Tomé*, Johannesburg : Witwatersrand University Press.
- Finney, Malcolm Awadajin (2013) « Krio », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.) *The Survey of Pidgin and Creole Languages*, Vol. I, Oxford : Oxford University Press, p. 157-167.
- Gazdar, Gerald, Klein, Ewan, Pullum, Geoffrey & Sag, Ivan (1985) *Generalized Phrase Structure Grammar*, Oxford : Basil Blackwell.
- Goldberg, Adele (2006) *Constructions at Work*, Oxford : Oxford University Press.
- Hagemeijer, Tjerk (2013) « Santome », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.) *The Survey of Pidgin and Creole Languages*, Vol. I, Oxford : Oxford University Press, p. 50-59.
- Hagemeijer, Tjerk & Ota Ogie (2011) « Èdó influence on Santome : Evidence from verb serialisation », in Lefebvre, Claire (éd.) *Creoles, their Substrates, and Language Typology*, Amsterdam : John Benjamins, p. 37-60.
- Harris, Alice C. & Campbell, Lyle (1995) *Historical Syntax in Cross-linguistic Perspective*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Havik, Philip J. (2007) « Kriol without Creoles: rethinking Guinea's Afro-Atlantic connections (sixteenth to twentieth centuries) », in Naro, N.P., Sansi-Roca, R. & Treece D.H. (éds.) *Cultures of the Lusophone Black Atlantic*, New York : Palgrave Macmillan, p. 41-73.
- Holm, John & Patrick, Peter L. (éds.) *Comparative Creole Syntax: Parallel Outlines of 18 Creole Grammars*, London : Battlebridge Publications.
- Huddleston, Rodney & Pullum, Geoffrey K. (2002) *The Cambridge Grammar of the English Language*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Kihm, Alain (1994) *Kriyol Syntax: The Portuguese-Based Creole Language of Guinea-Bissau*, Amsterdam : Benjamins.
- (2011) « Substrate influences in Kriyol. Guinea-Bissau and Casamance Portuguese-related Creole », in Lefebvre, Claire (éd.), *Creoles, their Substrates, and Language Typology*, Amsterdam : John Benjamins, p. 81-103.
- & Rougé, Jean-Louis (2013) « *Língua de Preto*, the Basic Variety at the root of West African Portuguese Creoles: A contribution to the theory of pidgin/creole formation as second-language acquisition », *Journal of Pidgin and Creole Languages* 28(2), p. 203-298.

- Klein, Wolfgang & Perdue, Clive (1997) « The Basic Variety, or couldn't natural languages be much simpler? », *Second Language Acquisition Research* 13(4), p. 301-347.
- Kouwenberg, Silvia & Murray, Eric (1994) *Papiamentu*, München – Newcastle : Lincom Europa.
- Lang, Jürgen (2009) *Les langues des autres dans la créolisation : Théorie et exemplification par le créole d'empreinte wolof à l'île Santiago du Cap Vert*, Tübingen : Gunter Narr Verlag.
- (2011) « A Wolof trace in the verbal system of the Portuguese Creole of Santiago Island (Cape Verde) », in Lefebvre, Claire (éd.), *Creoles, their Substrates, and Language Typology*, Amsterdam : John Benjamins, p. 61-80.
 - (2013) « Cape Verdean Creole of Santiago », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.) *The Survey of Pidgin and Creole Languages*, Vol. II, Oxford : Oxford University Press, p. 3-11.
- Lorenzino, Gerardo A. (2007) « Angolar (Creole Portuguese) or Lunga Ngola », in Holm, John & Patrick, Peter L. (éds.) *Comparative Creole Syntax: Parallel Outlines of 18 Creole Grammars*, London : Battlebridge Publications, p. 1 -23.
- Matteus, Maria Helena Mira Brito, Ana Maria, Duarte, Inês & Hub Faria, Isabel (2003) *Gramática da Língua Portuguesa*, Lisboa : Caminho.
- Maurer, Philippe (1995) *L'angolar. Un créole afro-portugais parlé à São Tomé*, Hamburg : Buske.
- (2009) *Principense (Lung'Ie) : Grammar, Texts, and Vocabulary of the Afro-Portuguese Creole of the Island of Príncipe, Gulf of Guinea*, London : Battlebridge Publications.
 - (2013a) « Batavia Creole », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages, Vol. II*, Oxford : Oxford University Press, p. 131-139.
 - (2013b) « Papiamentu », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages, Vol. II*, Oxford : Oxford University Press, p. 163-181.
 - (2013c) « Angolar », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages, Vol. II*, Oxford : Oxford University Press, p. 59-71.
 - (2013d) « Principense », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages, Vol. II*, Oxford : Oxford University Press, p. 72-80.
- Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages, Vol. I and II*, Oxford : Oxford University Press.
- Plag, Ingo (2008) « Creoles as interlanguages: Inflectional morphology », *Journal of Pidgin and Creole Languages* 23(1), p. 114-135.
- Ponelis, Fritz (1993) *The Development of Afrikaans*, Frankfurt am Main : Peter Lang.
- Post, Marieke (2013) « Fa d'Ambô », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages, Vol. II*, Oxford : Oxford University Press, p. 81-89.

- Rougé, Jean-Louis (1994) « A propos de la formation des créoles du Cap-Vert et de Guinée », *Papia* 3, p. 137-149.
- Sadock, Jerrold M. (1991) *Autolexical Syntax: A Theory of Parallel Grammatical Representations*, Chicago : The University of Chicago Press.
- Sag, Ivan A. (2012) « Sign-Based Construction Grammar: An informal synopsis », in Boas, Hans C. & Sag, Ivan A. (éds.) *Sign-Based Construction Grammar*, Stanford : CSLI Publications, p. 69-202.
- Sauvageot, Serge (1965) *Description synchronique d'un dialecte wolof : le parler du Dyolof*, Dakar : IFAN.
- Schuchardt, Hugo (1884) « Kreolische Studien VI: Ueber das Indoportugiesische von Mangalore », *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, p. 881-904.
- (1889) « Allgemeineres über das Indoportugiesische (Asiportugiesische) », *Zeitschrift für romanische Philologie* 13, p. 476-516.
- (1890) « Kreolische Studien IX : Ueber das Malaiportugiesische von Batavia und Tugu », *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, p. 1-258.
- Smith, Ian (1979) « Convergence in South Asia: A creole example », *Lingua* 48, p. 193-222.
- (2013) « Sri Lanka Portuguese », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.), *The Survey of Pidgin and Creole Languages*, Vol. II, Oxford : Oxford University Press, p. 111-121.
- Stump, Gregory T. (2001) *Inflectional Morphology. A Theory of Paradigm Structure*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Swolkien, Dominika (2013) « Cape Verdean Creole of São Vicente », in Michaelis, Susanne M., Maurer, Philippe, Haspelmath, Martin & Huber, Magnus (éds.) *The Survey of Pidgin and Creole Languages*, Vol. II, Oxford : Oxford University Press, p. 20-30.
- Valkhoff, Marius F. (1966) *Studies in Portuguese and Creole: With special reference to South Africa*, Johannesburg : Witwatersrand University Press.
- (1972) *New Lights on Afrikaans and "Malayo-Portuguese"*, Louvain : Peeters.
- Wagner, R.L. (1974). *L'ancien français*. Paris : Larousse.
- Weinreich, Uriel (1953) *Languages in Contact: Findings and Problems*, The Hague : Mouton.
- wikipedia.org/wiki/His_genitive

Pour citer cet article

Référence électronique

Alain Kihm, « Les constructions possessives des créoles portugais : le contraste Est-Ouest et les contacts luso-néerlandais », *Études Créoles* – Vol. XXXIII n°2 - 2015 [En ligne], consulté le ..., URL : http://www.lpl-aix.fr/~fulltext/Etudes_Creoles/kihm.pdf